

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET** : Plan national numérique - Avenant à la convention de partenariat 2016/2017 avec l'académie d'Aix-Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le recteur de l'académie d'Aix-Marseille l'avenant n°1, joint au rapport, à la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » en date du 24 novembre 2016, dans le cadre du plan numérique national 2016/2017.

La dépense sera imputée au chapitre 21 et la recette au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**